

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorillon s'est réuni en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : M. Yves BOULOUX, M. Ernest COLIN, Mme Marie-Catherine BURBAUD, M. Jean BLANCHARD, Mlle Marie-Thérèse DALLAY, M. Patrice BOUTELOUP, Mme Nathalie GONON-MERCIER, M. Richard DARDILLAC, Mme Françoise GAYOT, Mme Mireille DEMOIS-NALLET, M. Guy LABAUDINIÈRE, Mme Jeannine NOËL, M. Bertrand RODIER, M. Bernard GUILLON, Mme Elisabeth COURAULT, M. Patrick MAYAUD, M. Jean-Luc SOUCHAUD, Mme Christelle ABREU, Mme Isabelle ROCHEREAU, M. Gilles BETTON, Mme Amélie HELMER, Mme Chantal DURAND, Mme Reine-Marie WASZAK, M. Guy GEVAUDAN, M. Joël LABRACHERIE, M. Christophe CAFARDY.

Absents - Excusés : - Mme Florence ROUSEYROL (représentée par Mme BURBAUD)
- M. Jean-Marc FERLEY (représenté par M. GEVAUDAN)
- M. Christophe MARTIN (représenté par Mme DURAND).

Absents - Non excusés :

ORDRE DU JOUR

- 1) Election du Maire
- 2) Détermination du nombre d'adjoints
- 3) Election des adjoints

OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur BOULOUX ouvre la séance et revient sur son parcours d'élus de la Ville de Montmorillon, 1^{er} adjoint en juin 1995 et Maire depuis mars 2008. Monsieur BOULOUX explique que depuis le 11 janvier 2018, il a démissionné de son mandat de Maire pour devenir Sénateur de la Vienne. Il dit toute son émotion au moment de revenir sur tous les projets réalisés depuis 1995 et sa satisfaction du devoir accompli toujours au service de ses concitoyens. Monsieur BOULOUX n'oublie pas de remercier les équipes avec lesquelles il a travaillé et notamment celle d'aujourd'hui ainsi que les services municipaux. Monsieur BOULOUX informe qu'il restera conseiller municipal et qu'à ce titre il apportera sa contribution au Conseil Municipal. Enfin, Monsieur BOULOUX souhaite "bon vent" au prochain exécutif et demande à Madame DEMOIS-NALLET doyenne des Conseillers Municipaux de prendre la présidence de l'assemblée pour l'élection du Maire.

1-Election du Maire

Secrétaire de séance : Mme HELMER

Mme DEMOIS-NALLET, la plus âgée des Conseillers Municipaux prend la présidence de l'assemblée. Elle propose deux assesseurs, Mesdames COURAULT et ROCHEREAU et deux scrutateurs, Madame ABREU et Monsieur BETTON.

Madame DEMOIS-NALLET procède à l'appel à candidature. Monsieur COLIN se présente à l'élection de Maire.

Monsieur COLIN précise qu'il reste dans la continuité du mandat de 2014 et propose sa candidature au poste de Maire.

Monsieur GEVAUDAN indique qu'il ne proposera pas de candidat et que son groupe s'abstiendra ; Monsieur CAFARDY en fera de même.

Chaque conseiller a déposé dans une urne son vote à bulletin secret.

Le dépouillement du 1^{er} tour de scrutin a donné lieu au résultat suivant :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	29
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	7
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue	12
Monsieur Ernest COLIN	22

Monsieur Ernest COLIN a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Monsieur COLIN dit "C'est un honneur d'avoir la confiance du conseil municipal pour assurer les fonctions de Maire et je vous remercie très sincèrement mais c'est aussi j'en suis bien conscient une lourde responsabilité. Mon expérience comme 1^{er} adjoint va être très importante dans l'exercice de ma nouvelle mission.

Yves BOULOUX, en 2008, alors qu'on se connaissait assez peu m'a sollicité, je voudrais lui dire combien cette expérience a été enrichissante et les échanges ont toujours été de très grande confiance. J'ai beaucoup apprécié le travail que nous avons pu faire ensemble mais aussi avec l'ensemble de l'exécutif et du conseil municipal dans le respect de nos attributions respectives et de nos diversités.

L'investissement d'Yves BOULOUX dans ses différentes fonctions a été reconnu en décembre dernier et je le félicite à nouveau pour son élection comme sénateur de la Vienne. Il saura et sera j'en suis sûr porteur des attentes des élus de nos territoires, il reste conseiller municipal et communautaire, j'en suis très heureux pour la contribution qu'il nous apportera.

J'essaierai de relever le défi de ma nouvelle charge avec l'exécutif qui va être proposé, cette proposition s'inscrit dans la continuité de la 1^{ère} partie du mandat en cours.

Nous aurons ensemble à dégager le programme d'actions qui vous sera soumis. Ce programme sera dans le prolongement de nos engagements du mandat avec l'adaptation liée aux différentes évolutions qui pourront se présenter tel que l'accompagnement du projet Joël Robuchon.

Le fil conducteur de nos actions devra prendre en compte la maîtrise de l'endettement et de la fiscalité locale.

Je ne voudrais pas oublier les agents des services municipaux qui sous la responsabilité du DGS sont essentiels dans l'exercice du service public dû à nos habitants et dans la mise en œuvre de nos actions. Je connais leur implication et leur disponibilité; le Maire et l'ensemble de l'exécutif se doivent de créer les meilleures conditions pour l'exercice de l'ensemble de leurs missions".

2-Détermination du nombre d'adjoints

Considérant qu'il convient de déterminer le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif du Conseil Municipal ;

Monsieur COLIN propose de fixer à 8 le nombre d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec **22 votes pour et 7 abstentions** (Mme WASZAK, Mme DURAND, M. GEVAUDAN, M. FERLEY, M. MARTIN, M. LABRACHERIE et M. CAFARDY), fixe à **8** le nombre des Adjointes au Maire.

Monsieur COLIN informe qu'il est nécessaire de mettre en place une suspension de séance afin de télétransmettre au contrôle de légalité la délibération portant sur le nombre d'adjoints.

Suspension de séance : 9h10

Reprise de la séance : 9h20

3-Election des Adjointes

Monsieur COLIN procède à l'appel à candidature. Une seule liste de candidats aux postes d'adjoints, conduite par Madame BURBAUD a été déposée.

Chaque conseiller a déposé dans une urne son vote à bulletin secret.

Le dépouillement du 1^{er} tour de scrutin a donné lieu au résultat suivant :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	29
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	7
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue	12
Liste de la Majorité conduite par Monsieur Ernest COLIN	22

Les candidats figurant sur la liste de M. ERNEST COLIN ont été proclamés adjoints et immédiatement installés. Ils ont pris rang dans l'ordre de la liste :

- Madame Marie-Catherine BURBAUD, 1^{er} adjoint
- Monsieur Jean BLANCHARD, 2^{ème} Adjoint
- Madame Marie-Thérèse DALLAY, 3^{ème} Adjoint
- Monsieur Patrice BOUTELOUP, 4^{ème} Adjoint
- Madame Nathalie GONON-MERCIER, 5^{ème} Adjoint
- Monsieur Richard DARDILLAC, 6^{ème} Adjoint
- Madame Françoise GAYOT, 7^{ème} Adjoint
- Monsieur Bernard GUILLON, 8^{ème} Adjoint

Monsieur GEVAUDAN dit qu'ils continueront (les élus de l'opposition) à travailler et à faire des propositions dans tous les domaines, qu'ils feront œuvre de vigilance dans l'intérêt des citoyens et des contribuables.

LA SEANCE EST LEVEE A : 9h40

Et ont signé le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2018.